



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 66383

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la caution exigée, par certains opérateurs de téléphonie mobile, notamment aux personnes au statut professionnel et social précaire. En effet, ce type de clientèle, qu'il soit demandeur d'emploi, titulaire de revenu d'insertion, contractuel en emploi aidé, jeune étudiant sans ressources se voit contraint, pour obtenir un abonnement téléphonique, de verser des sommes sous forme de caution pouvant atteindre 150 euros. Dès lors, elle souhaiterait savoir dans quelle mesure envisage de faciliter l'accès aux services téléphoniques, évidemment indispensable pour tous ces utilisateurs en recherche d'emploi, de stage ou même de logement.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66383

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5502

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)